

Genève & culture

Pour la faune piscicole, la dernière vidange du Rhône s'est traduite par un bien meilleur bilan
Lire en page 17



MICHEL ROGGO

Loisirs

Les grils fleurissent, mais toujours pas à Champel

Les barbecues sauvages restent interdits. Les zones officielles ont, elles, repris du service

Marie Prieur

Et de 40! La Ville de Genève a décidé de densifier son offre de grils dans les parcs. L'été dernier, vingt-cinq barbecues officiels avaient été installés sur six sites, soit le parc La Grange, le Bois de la Bâtie, la Perle du Lac, les Franchises, le parc Trembley et le sentier du Promeneur-Solitaire. En fin de saison, cinq grils sont venus compléter le dispositif, dont quatre au sentier des Saules. Démontés puis nettoyés durant la pause hivernale, ces trente installations ont été remises en place dans le courant d'avril.

Produites sur mesure au sein des ateliers des Etablissements publics pour l'intégration (EPI) à la Pallanterie, dix grilles supplémentaires ont été commandées par le Service des espaces verts (SEVE). «Quatre seront livrées la semaine prochaine et installées au sentier des Saules», signale Daniel Oertli, chef du SEVE. Les six autres suivront au début de juillet sur les autres sites.

Ne pas multiplier les lieux mais densifier l'offre sur les sept sites existants, telle est la logique. «Le but est de répondre à la demande sans toutefois transformer les parcs en barbecues géants», tempère Cédric Waelti, chargé de communication du Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), précisant que les amateurs de schubli et de côtelettes sont censés se relayer.

Le parc Bertrand démuni

Reste le déséquilibre tangible entre la Genève populaire et Champel. Les habitants de la Rive gauche seraient-ils réfractaires aux saucisses grillées? A l'heure de faire les comptes, Daniel Oertli



«Le parc Bertrand est le grand absent. Nous avons fait un test, mais nous avons dû démonter le gril à cause des plaintes des voisins incommodés»

Daniel Oertli
Chef du Service
des espaces verts

précise: «Il y a quatre lieux sur la Rive droite et trois sur la Rive gauche», incluant le Bois de la Bâtie.

Si l'on conçoit difficilement la présence de grils aux pieds du mur des Réformateurs ou au voisinage immédiat de l'horloge fleurie, on peut légitimement se demander pourquoi le parc Bertrand, qui s'étend sur 111 000 m², n'est pas équipé. «C'est le grand absent, admet le chef du SEVE. Nous avons fait un test. Mais nous avons dû démonter le gril à cause des plaintes de voisins, incommodés par la fumée.»

D'autres habitants du secteur se plaignent, eux, de ce qu'ils qualifient volontiers de «décision incompréhensible de la Ville». Dénonçant l'an dernier dans ses

colonnes ce «barbecue graben», *Le Temps* donnait la parole à Daniel. Cet entrepreneur envisageait alors une pétition.

Une démarche à laquelle Joyce El-Eini se serait volontiers associée. Contactée par nos soins, cette habitante dont le balcon donne sur le parc ne comprend toujours pas que la grille labellisée SEVE ait été retirée. «Elle était au milieu du parc, à côté de la mare. Ça ne dérangeait personne! A part peut-être les canards», ironise-t-elle.

Comment expliquer, qui plus est, que les nuisances ne soient dénoncées qu'à Champel? Les nez des habitants de la Rive droite seraient-ils moins sensibles? «Sur les autres sites, les grils sont sou-



Les grils privés sont interdits et les installations fixes doivent permettre de préserver les pelouses. OLIVIER VOGELSSANG

vent plus éloignés des immeubles, explique Daniel Oertli. C'est bien pour cela qu'au sentier des Saules, nous les avons installés à bout, près du dépôt TPG.» L'idée étant d'en finir avec les barbecues sauvages sur ce même sentier en amont, au pied des immeubles.

Contraventions

Car, rappelons-le: les grils privés sont interdits, conformément au règlement des espaces verts, préaux et places de jeux de la Ville, entré en vigueur il y a un an. L'article 10 précise en effet qu'il est interdit d'allumer et d'entretenir un feu dans les espaces verts, notamment sur les pelouses». L'objectif affiché par les autorités étant de préserver les

espaces verts. «Les barbecues sauvages grillaient les pelouses et généraient des feux. Les grils fixes ne constituent pas une parade absolue mais cela fonctionne plutôt bien», relève Cédric Waelti.

Quant aux réfractaires, ils encourent, comme l'an dernier, une contravention qui peut grimper à plusieurs centaines de francs. Selon le porte-parole du DEUS, «la police municipale sanctionnera les abus de manière ciblée en fonction des problèmes constatés sur le terrain.» Tel qu'à la Perle du Lac. Même si, ce week-end, la météo devrait suffire à éteindre les velléités de barbecues, qu'ils soient sauvages ou encadrés.

Réduction de l'offre TPG: Luc Barthassat fait machine arrière

Suite au refus en votation d'augmenter les tarifs des transports publics, le ministre avait annoncé une baisse des prestations

La menace était claire et immédiate: à l'annonce du refus, en votation du 21 mai, d'augmenter les tarifs des transports publics, le conseiller d'Etat Luc Barthassat avait annoncé une réduction des prestations pour combler le manque à gagner. Ainsi, aux heures creuses, dès le début de juillet, un tram 12 sur deux devait

rebrousser aux Augustins, sans desservir Carouge.

Deux semaines plus tard, le ministre des Transports fait volte-face, en annonçant hier sur la RTS, puis en plénière du Grand Conseil, que des solutions ont été trouvées pour dégager 4 millions et demi pour 2017 - l'augmentation des tarifs devait rapporter 8 millions. «Un projet de loi sera bientôt déposé. Une task force interne aux TPG a été chargée de réfléchir à des pistes d'économies», notamment sur les véhicules de service ou le patrimoine im-

mobilier, précise l'élu PDC, en ajoutant que «la balle est dans le camp du Grand Conseil» pour une solution définitive.

Dans l'émission *Forum*, Luc Barthassat admet avoir fait de la «provoc» avec ses premières annonces, qui ont déplu jusque dans son parti. «On a secoué le cocotier. (...) C'était une stratégie pure de ma part et de mes services.»

Pour Pierre Vanek, député d'Ensemble à Gauche - la coalition s'était opposée à l'augmentation des tarifs - «ce nouveau financement est positif. Ce qui était im-

possible avant la votation est devenu possible. Les plans d'économies de Luc Barthassat n'étaient pas tenables. Il a dû revenir en arrière.» Le PDC Bertrand Buchs soutient que «cela valait la peine de soutenir le projet de loi des Verts, qui a permis de faire pression sur le Conseil d'Etat afin de trouver une autre solution que des coupes inacceptables. On ne peut pas baisser l'offre de transports publics. S'il n'y a pas d'argent, on en trouve. Il en faudra d'ailleurs dès la mise en fonction du Léman express en 2019.»

Le PLR Michel Ducret, dont le parti était en faveur de la hausse, estime qu'il s'agit là d'une «nouvelle positive. Mais il y a des limites aux économies internes des TPG. A un moment, c'est au personnel que l'on touche, soit par les salaires, soit par les postes. De toute façon, Genève n'a pas le choix. On devra revenir sur les tarifs pour les augmenter, ne serait-ce que pour corriger l'inégalité de traitement entre la situation tarifaire prévalant en Suisse et celle d'ici.» **Anna Vaucher et Marc Bretton**

PUBLICITÉ

PIED DE COCHON

FESTIVAL DE TARTARES

TARTARES MAISON DE BOEUF, POISSONS VEGAN OU EN DESSERTS

DÈS 17 HEURES DIMANCHES-LUNDIS-MARDIS

AU PIED DE COCHON 022 310 47 97 WWW.PIED-DE-COCHON.CH